Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 28 (1991)
Heft: 1059

Artikel: Fiches, fouines et ordinateurs
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1021103

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Fiches, fouines et ordinateurs

Nos lecteurs étaient nombreux à apprécier les articles de Philippe Bois que nous publiions dans ces colonnes. Il avait écrit, peu avant sa mort, un texte pour la revue de l'Ecole polytechnique fédérale, «Polyrama», qui est paru dans le nº 89 (octobre 1991). Tant le sujet abordé que la manière de le traiter sont significatifs des préoccupations de Philippe Bois, qui correspondent à celles de la rédaction de DP. Nous avons donc décidé de reprendre une bonne partie de cet article, comme ultime contribution à DP du brillant professeur neuchâtelois.

La tenue de fichiers a toujours existé. De l'agenda aux fiches de papier, les systèmes sont multiples. La Confédération a ainsi pu, sur papier jusqu'ici, réaliser une sorte de monstre que de récentes enquêtes parlementaires ont mis en évidence. Il conservait cependant, malgré sa malfaisance, quelques caractéristiques rassurantes (en dehors du fait que les renseignements relevés sont souvent tellement inexacts ou ridicules que la fiabilité du tout est proche de zéro). Il était possible de repérer physiquement les fichiers, le papier prenant de la place. Ainsi, alors que les diverses autorités concernées ont souvent donné des réponses volontairement fausses aux questions posées, la réalité a pu être rétablie par la découverte d'armoires ou de caisses. On n'a pas fait l'inventaire des dommages causés. Mais il est difficile de transporter et de cacher des gros objets. L'utilisation de l'informatique a modifié tout cela. (...)

Accès facilité et inflation des données

Le recours à l'informatique présente un risque accru par rapport au fichage manuel. Il s'agit de l'accès. Avec les fiches en papier, il faut une armoire, que l'on peut fermer, que l'on peut mettre dans un local inaccessible, dont on peut surveiller l'entrée. Cela n'empêche pas les dérives, et dans aucun système on ne pourra assurer une sécurité totale. Il suffit d'avoir une petite expérience pour avoir constaté la facilité avec laquelle on se procure des renseignements dans certains endroits (par exemple, les assureurs dans quelques hôpitaux). Ces obstacles matériels tombent lorsque le fichier est informatisé. Il existe, paraît-il, des «verrouillages», empêchant l'accès à certaines données par des personnes non autorisées. Mais il n'est pas certain qu'ils soient sûrs. Et il n'est pas certain non plus qu'on tienne à les utiliser. C'est caractéristique dans les services de l'Etat. Ils ont souvent besoin, pour accomplir leurs tâches, d'obtenir des renseignements d'autres services. Ils les demandent, et l'autre service donne ou ne donne pas le renseignement. Il est évident que l'assistante sociale, si elle veut maintenir le lien de confiance indispensable avec ses usagers, doit tenir secrets un grand nombre de faits. Mais cela est compliqué, long. Pourquoi ne pas donner des accès inter-services, possibles sans problèmes géographiques, par le biais de l'informatique ? Tout cela ne va pas sans dommages.

L'informatisation des fichiers a conduit à un accroissement considérable des données recueillies, parce qu'elles ne prennent pas trop de place. Il n'est pas sûr que l'on fasse le ménage. On est souvent stupéfié par la quantité de données que l'on trouve dans les registres de personnel d'entreprises, inutiles pour l'exécution du contrat. Exemples: sports pratiqués, hobbies, nationalité de l'épouse avant le mariage, nom de jeune fille de la mère, prénom du père, etc.

Parmi les utilisateurs, peut-être même parmi les informaticiens, nombreux sont ceux qui succombent à la magie de l'écran. En d'autres termes: puisque c'est écrit, c'est juste. D'ailleurs, puisque c'est enregistré comme cela, on ne peut rien y changer. A chacun de s'adapter à la machine. Bien sûr, c'est un dérapage qui est dû aux utilisateurs, et pas au système. Mais lorsque cela se produit trop souvent, on doit se demander s'il ne conviendrait pas de changer quelque chose. Il arrive que ce ne soit pas très grave. Ce vieux monsieur très distingué qui se présentait au bureau de vote était certes très agacé de s'entendre dire par un jeune lecteur de listing confiant dans ce qu'il croyait être la science qu'il n'avait pas le droit de vote. Après recherches par quelqu'un de plus critique, il a été possible de constater que la machine ne comportait que deux positions pour l'âge. Arrivé à 100 ans, le vieux monsieur avait disparu du rôle. Depuis 1988, la femme qui se marie peut déclarer vouloir conserver son nom, qui précède le nom de famille. Il a fallu, dans certains cas, des interventions judiciaires pour que les autorités compétentes acceptent d'appliquer la loi. Pas parce qu'elles faisaient preuve de mauvaise volonté, mais parce qu'il n'y avait pas assez de cases prévues dans les programmes !

La technique l'emporte sur la personne

Cette magie de l'écran, cette fascination due à une machine compliquée a pour effet pervers que certaines hiérarchies de valeur sont totalement détruites. Dans un Etat civilisé, on admet généralement que la personnalité est un bien fondamental et que les moyens utilisés, qui risquent d'y toucher, doivent être adaptés à cette valeur. Dès que l'on privilégie l'efficacité des systèmes de collecte de données, on transforme cette société. On en est déjà à l'aberration, dans certains cas où l'on demande à l'individu de faire la preuve d'un fait s'il tient à corriger ce qui est enregistré. Petit à petit, il se crée une présomption de vérité en faveur de la technique, réputée fiable, face à l'individu. On oublie en outre, dans certains secteurs, la raison pour laquelle une opération doit être faite. Elle est prévue, donc elle est justifiée. Dans de nombreuses entreprises, on retire lors du versement du salaire une «contribution de solidarité» aux salariés. Sans entrer dans le détail, on peut dire que souvent ce n'est pas conforme au droit. Mais c'est automatisé, c'est la machine qui le prévoit, et tout semble en ordre.

Formules toutes faites et justice standard

On observe de plus en plus le recours à des motivations formelles dans les décisions ou les jugements. Elles ont toujours existé. Elles consistent à formuler des considérations justes, mais générales, dont on ne voit pas la relation qu'elles peuvent avoir avec le cas, ou comment le destinataire peut établir en quoi elles sont déterminantes. Exemple (académique): «Est invalide au sens de la disposition applicable celui dont la capacité de gain ne dépasse pas 33%. Une étude attentive du dossier et l'expérience ordinaire du cours de la vie permettent à l'autorité de constater que les conditions ne sont pas remplies en l'espèce. La demande est rejetée.» L'informatique a permis ce que certains nomment un perfectionnement du système. On prépare, à l'avance, un certain nombre de paragraphes types (*Textbaus-*

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

De la difficulté d'être femme...

Ainsi donc, les automobilistes seront désormais au National une force avec laquelle il faudra compter. Tout le monde est d'accord sur ce point: l'annonce d'une hausse du prix de l'essence, de trente centimes et plus, a joué dans leur progression un rôle non négligeable.

Comme la chose était prévisible, même pour des «non-voyants», on se trouve devant l'alternative suivante: ou bien ceux qui ont annoncé la hausse à la veille des élections étaient des ballots; ou bien ils étaient des matois, poursuivant d'obscures machinations — ici, on n'a que l'embarras du choix: mettre les verts en difficulté, contrer la gauche, créer une pseudo-opposition, avec laquelle il serait facile de composer — *divide ut imperes*. Quoi qu'il en soit...

Ainsi donc aussi, Madame Kopp «remet ça» et publie un livre sur «l'affaire Kopp». Je n'ai pas encore eu le livre entre les mains, mais nul doute que Me Vergès n'ajoute désormais une troisième héroïne à sa légende dorée.

On sait que dans *Un Salaud lumineux*, il déclarait admirer par-dessus tout deux femmes: Ethel Rosenberg, qui refusa d'abandonner son mari et l'accompagna dans la mort; et... Eva Braun, qui rejoignit Hitler dans son bunker berlinois et mourut elle aussi avec l'homme à qui elle avait donné son amour et sa foi ! Sans s'élever aussi haut, Elisabeth Kopp reste fidèle à Hans.

Et puis, que je l'avoue: j'éprouve une sorte de malaise devant toute «l'affaire». J'attendais — et j'imagine que je ne suis pas le seul — un procès où il serait question de drogue, d'argent sale de blanchissement d'argent sale, etc; où Mme Kopp aurait figuré comme témoin et non comme accusée. Au lieu de cela, on me sert une histoire de secret de fonction, qui m'intéresse médiocrement. D'une part — on l'a dit — si l'intéressée avait attendu quelques heures pour confier de vive voix à son mari ce qu'elle lui a fait téléphoner, on n'en aurait rien su; et d'autre part, on peut présumer, je crois, sans se montrer excessivement soupçonneux, que tel ou tel conseiller fédéral, dans telle ou telle occasion, a pu se confier à sa conjointe. Mais — on l'a dit également — Mme Kopp est une *femme*...

Ceci joue-t-il un rôle ? Il m'arrive de le penser.

Voici quelques années, le professeur Walzer publiait chez Zoé un pamphlet intitulé *A vot'bon cœur, M'sieur'Dames — Petit Traité de mendicité culturelle*, dans lequel il s'en prenait, non sans de bonnes raisons, il faut bien le dire, au financement des activités culturelles en Suisse et dans les cantons. Et de mettre en cause, notamment, Pro Helvetia et la Commission cantonale des activités culturelles du canton de Vaud. Mais comme par hasard, un seul responsable était cité nommément: une *femme*... Je me trompe: en pareil cas, il est d'usage de parler d'une *dame*, de l'appeler par son prénom, de l'affubler du titre de papesse, et cela tout au long du livre (pp. 19, 33, 38, 41, 45, 47, 48, 111, 113).

Plus récemment, Genève ayant eu l'idée de rendre hommage à René-Louis Piachaud, dont il faut bien dire qu'il fut fasciste et antisémite (mais Céline ne l'était pas moins, et je ne vois pas qu'on hésite à le célébrer) un véritable tollé s'élève, et comme par hasard, c'est une *femme* qui se trouve vouée aux gémonies ! Bizarre, vous ne trouvez pas ? Peut-être vaudra-t-il la peine d'y revenir. ■

---

teine) parmi lesquels la motivation sera choisie. Cette pratique est devenue une spécialité de l'Office fédéral des réfugiés: la décision est prise (on ne sait guère par qui, sous quel contrôle), et on remplit quelques pages avec ceux des paragraphes enregistrés qui correspondent à peu près au cas envisagé. Il arrive que l'on trouve quelques lignes originales, pour faire les liaisons. Le ton des paragraphes est neutre. Ce qu'ils contiennent n'est pas inexact, mais dépourvu de sens. Ils sont remis au point de temps à autre. Ils ne constituent plus une motivation, mais un prétexte. S'ils étaient rendus publics, ce que refuse l'Office fédéral, on pourrait économiser du papier. Il suffirait d'indiquer leurs références. Les décisions deviendraient brèves: «Considérant que 1022, 721, 11 modifié 90, votre demande est rejetée.»

Ce système garantit, dit-on, une certaine égalité de traitement. Justement pas Parce que si l'égalité de traitement consiste à traiter également les situations égales, elle impose de traiter différemment les situations non égales. Or nul ne saurait prétendre que 5000 personnes, d'un coup, seraient dans une situation égale. Ou alors il estime que la personnalité a moins d'importance que la standardisation de l'individu.

Il n'est pas question de remettre en cause une évolution inéluctable, mais de chercher à éviter ses effets dommageables. La prise de conscience, par le monde de l'informatique, de l'influence considérable de ses activités sur la situation des personnes dans la société est une nécessité. Cela passe par une meilleure formation de ceux qui utilisent ces techniques. Il serait bon que, de temps à autre, les informaticiens réfléchissent aux effets sociaux découlant des instruments à leur disposition. ■

ici et là

46e assemblée générale des Rencontres suisses, sur le thème **La Suisse, 700+1: cohésion ou éclatement ?** Réflexions par Jean-François Bergier, historien; table ronde avec Michel Barde, Gilbert Brunner, Guillaume Chenevière, Anne Cunéo, Margrit Meier, Eric Mévillot, José Ribeaud. Samedi 30 novembre de 14.30 à 17 heures, au Palais de Beaulieu, salle 340 à Lausanne. Renseignements et inscriptions: Rencontres suisses, rue Beau-Séjour 18, 1003 Lausanne. Tél.: 021/23 60 63.

DP Domaine Public

Rédacteur responsable: Jean-Daniel Delley (jd)
Rédacteur: Pierre Imhof (pi)
Ont également collaboré à ce numéro:
Jean-Pierre Bossy (jpb)
François Brutsch (fb)
André Gavillet (ag)
Jacques Guyaz (jg)
Yvette Jaggi (yj)
Charles-F. Pochon (cfp)
Forum: Philippe Bois, Jeanlouis Cornuz
Abonnement: 70 francs pour une année
Administration, rédaction: Saint-Pierre 1, case postale 2612, 1002 Lausanne
Téléphone: 021 312 69 10
Télécopie: 021 312 80 40 – **CCP**: 10-15527-9
Composition et maquette: Monique Hennin Pierre Imhof, Françoise Gavillet
Impression:
Imprimerie des Arts et Métiers SA, Renens